

République Française

★ ★ ★



ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

**N°
Du**

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Portant mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de La Foa

P.J. : Un projet de délibération

Par délibération n° 43-2003/APS du 16 octobre 2003, l'assemblée de la province Sud a adopté le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa.

Depuis, il est apparu que l'accroissement de la population, la mutation du tissu urbain, et le développement de projets, modifiaient fortement les enjeux de cette commune.

Pour ces raisons, et afin de mieux maîtriser son développement, la commune de La Foa a manifesté le souhait de mettre son PUD en révision, et a formalisé cette proposition par délibération du conseil municipal n° 2009/26 du 24 juin 2009.

Cette demande étant conforme aux dispositions de l'article 4 de la délibération n° 21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme qui prévoit que "*cinq ans après son approbation, le projet pourra être soumis à révision à l'initiative des autorités compétentes après avis du comité provincial d'aménagement et d'urbanisme*", il importe d'y donner la suite qu'il convient.

Il est précisé qu'à l'occasion de sa réunion du 29 septembre 2009, le Comité d'Aménagement et d'Urbanisme de la Province Sud (CAUPS) a donné un avis unanime favorable à cette proposition.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.